

La solidarité écologique : prémices d'une pensée écologique pour le XXI^e siècle ?

RAPHAËL MATHEVET, JOHN THOMPSON ET MARIE BONNIN

RÉSUMÉ Apparu pour la première fois dans le droit de l'environnement lors de la réforme de la Loi sur les parcs nationaux français, le concept de solidarité écologique ne se limite pas aux actions de protection des espèces ou habitats remarquables. Il fonde un compromis entre écocentrisme et anthropocentrisme, et contribue au débat sur notre modèle de société en insistant sur les interactions socio-écologiques. Il permet la prise de conscience : (1) des interdépendances fonctionnelles écologiques et sociales ; (2) des besoins de transparence pour lutter contre les inégalités et injustices environnementales ; (3) des limites de la biosphère et de l'importance de borner collectivement nos activités. La solidarité écologique participe ainsi à la transition vers un nouveau contrat naturel par lequel nous fixerons les limites de l'action humaine sur la nature.

MOTS CLÉS Solidarité écologique, interdépendances, inégalités écologiques, justice environnementale, biosphère, contrat naturel, résilience.

ABSTRACT Introduced for the first time into environmental policy as part of the reform of the French national park system in 2006, the concept of ecological solidarity is built on a compromise between ecocentric and anthropocentric ethics. In addition to providing a basis for ecological and social cohesion in policy for protected areas, this concept contributes to the debate for a new model of society which highlights social and ecological interdependency, the need to diminish environmental inequalities and injustice and the limits of the biosphere. In this way, ecological solidarity provides for a new natural contract to establish the limits of human actions on nature.

KEYWORDS Ecological solidarity, interdependencies, ecological inequalities, environmental justice, biosphere, natural contract, resilience.

Depuis soixante ans, nombreux sont ceux qui ont tiré la sonnette d'alarme pour signaler les limites écologiques de la planète et du modèle productiviste dominant. Désormais, la dégradation écologique et les changements climatiques sont bien documentés et reconnus par beaucoup de décideurs. Pourtant, les décisions tardent, la fiscalité et la politique économique émettent des signaux contradictoires chez les citoyens. Des taxes, des augmentations du prix de l'énergie, des bouleversements des droits d'accès aux ressources, des pollutions, participent au développement d'un sentiment d'injustice écologique, au renforcement des inégalités sociales et aboutissent à une mise en opposition du social et de l'écologie. Pourtant, nos connaissances des déterminants sociaux des dégradations de l'environnement comme ceux des inégalités sociales ne cessent d'augmenter et de s'approfondir. Actuellement, nous avons une conscience accrue des interdépendances sociales et écologiques, et les convergences entre mouvements écologistes et sociaux se multiplient. Néanmoins, la décision individuelle ou collective reste globalement timide. Dès lors, la question n'est pas de savoir si nous sommes tous devenus des « écolos » ou non après les catastrophes en Louisiane, au Bangladesh ou au Japon, mais de

définir quelles écologies et quelle gouvernance écologique nous voulons. À nos yeux, il s'agit de promouvoir une solidarité écologique¹.

Dans cet article, notre objectif est d'illustrer comment la solidarité écologique peut constituer un nouveau concept pour structurer notre réflexion sur la résilience des systèmes socio-écologiques et faire évoluer le débat actuel relatif au changement de modèle de développement. Ce concept permet d'enrichir le débat en y introduisant la notion d'interdépendance, en insistant sur l'importance fondamentale de la responsabilité et en identifiant les contraintes liées aux inégalités écologiques. Nous rappelons dans un premier temps la définition du concept de solidarité écologique ainsi que ses fondements scientifiques et philosophiques. Dans un second temps, nous envisageons la contribution de ce concept à la transition vers un nouveau modèle de société.

La solidarité écologique de fait et d'action

Le concept de solidarité écologique est introduit pour la première fois dans le droit français de l'environnement lors de la réforme des parcs nationaux (loi n° 2006-436 du 14 avril 2006) où elle apparaît dès le premier article pour fonder l'aire optimale d'adhésion. La loi énonce ainsi qu'un parc national «est composé d'un ou plusieurs cœurs, définis comme les espaces terrestres et maritimes à protéger, ainsi que d'une aire d'adhésion, définie comme tout ou partie du territoire des communes qui, ayant vocation à faire partie du parc national en raison notamment de leur continuité géographique ou de leur solidarité écologique avec le cœur, ont décidé d'adhérer à la charte du parc national et de concourir volontairement à cette protection». Si, de prime abord, cette apparition peut sembler singulière, elle s'inscrit en fait dans une meilleure appréhension du fonctionnement à la fois social et écologique des aires protégées. Ces dernières sont en interaction étroite avec l'environnement global, tant institutionnel qu'écologique, soulignant l'importance de considérer ces dimensions et leurs conséquences temporelles et spatiales dans les choix de gestion. La solidarité écologique se présente alors comme un nouveau paradigme permettant de réinterpréter les rapports homme-nature, la dimension écologique n'étant qu'un élément de cette conception d'ensemble. Pour qu'une aire protégée existe, que son intérêt écologique et sa valeur culturelle persistent, les acteurs du territoire dans lequel elle s'inscrit doivent intégrer la solidarité avec les non-humains qui la forment et la déterminent. La solidarité écologique ne peut se mettre en place que si la société locale se sent concernée par le devenir des non-humains et/ou a conscience des interdépendances et complémentarités entre les différents espaces de son territoire, par exemple entre le cœur et l'aire optimale d'adhésion d'un parc national.

L'originalité du concept est de ne pas se limiter aux aires protégées mais de s'intéresser au maintien, voire au développement des interactions du vivant

1. R. Mathevet, *La solidarité écologique. Ce lien qui nous oblige*, Actes Sud, Arles, 2012.

et des activités humaines dans des configurations géographiques et spatiales multiples, locales et globales. Non défini par le législateur, le concept de solidarité écologique a été précisé lors d'un travail récent, piloté par le bureau d'études INEA, commandé et financé par Parcs nationaux de France². Lors de ce travail nous avons développé le concept de solidarité écologique comme :

l'étroite interdépendance des êtres vivants, entre eux et avec les milieux naturels ou aménagés de deux espaces géographiques contigus ou non. On distingue :

- *la solidarité écologique de fait*, qui souligne la « communauté de destin » entre l'homme, la société et son environnement en intégrant, d'une part, la variabilité, la complémentarité et la mobilité de la diversité du vivant et des processus écologiques dans l'espace et le temps et, d'autre part, la coévolution des sociétés humaines et de la nature au travers des usages de l'espace et des ressources naturelles ;
- *la solidarité écologique d'action*, qui se fonde sur la reconnaissance par les habitants, les usagers et les visiteurs qu'ils font partie de la communauté du vivant, et qui traduit leur volonté de « vivre ensemble » avec les autres êtres vivants, au sein des espaces dans lesquels ils interviennent, jugeant de leurs actions ou de leur non-action selon leurs conséquences sur les composantes de cette communauté³.

Aux fondements de la solidarité écologique : l'homme dans la biosphère

Trois scientifiques ont contribué sensiblement à façonner la pensée écologique et biologique, à accroître notre compréhension, d'une part, de l'importance des interdépendances et, d'autre part, de la place de l'homme dans la nature. Bien avant les premières images spatiales de la planète bleue, à l'aube du xx^e siècle, le géologue autrichien Eduard Suess, inventeur des enveloppes géologiques de la Terre (atmosphère, hydrosphère, lithosphère, biosphère), soulignait combien la vie est un phénomène limité non seulement dans l'espace mais aussi dans le temps. Premier concept fondateur de l'écologie globale, créé en 1875 dans son ouvrage sur la formation des Alpes et repris dans *La face de la Terre*, le concept de biosphère a été ensuite développé dans les années 1920 par le trop méconnu biogéochimiste russe Vladimir Vernadsky. D'abord concept de la géologie, il est devenu progressivement un concept interdisciplinaire intégrant l'ensemble des sciences de la Terre et du vivant, soulignant ainsi les interdépendances biogéochimiques. La biosphère est définie alors par tous les êtres vivants et les relations dynamiques qui existent entre eux et avec les éléments constitutifs de la planète⁴.

2. R. Mathevet *et al.*, «La solidarité écologique: un nouveau concept pour la gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires», *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 18, n° 4, 2010, p. 424-433; J. Thompson *et al.*, «Ecological Solidarity as a Conceptual Tool for Rethinking Ecological and Social Interdependence in Conservation Policy for Protected Areas and their Surrounding Landscape», *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences*, série Biologies, vol. 334, n° 5-6, 2011, p. 412-419.

3. R. Mathevet *et al.*, *op. cit.*, p. 427.

4. G. E. Hutchinson, «The Biosphere», *Scientific American*, vol. 223, n° 3, 1970, p. 44-53; J.-P. Deléage, *La biosphère*, Seuil, Paris, 2002.

Mais c'est dans le domaine de la biologie évolutive que surgit la révolution de la pensée quant au questionnement même de la place de l'homme dans la nature. En novembre 1859 sort en librairie, à Londres, l'ouvrage de Charles Darwin, *De l'origine des espèces par la sélection naturelle ou la préservation des races favorisées dans la lutte pour la vie*⁵. Darwin livre alors deux enseignements pour la conservation de la biodiversité que l'on retrouve au cœur de la notion de solidarité écologique : d'une part, l'affirmation selon laquelle la caractéristique fondamentale de la biodiversité est sa diversification continue : protéger la nature nécessite de conserver ses potentialités évolutives ; d'autre part, le fait que l'espèce humaine a des origines communes avec les autres espèces et fait donc partie de la nature.

Ces apports intellectuels ont montré que la diversité biologique est l'affaire d'interdépendances, dont découlent la survie et l'évolution des espèces. Depuis, l'écologie et la biologie évolutive n'ont cessé de remarquer l'importance fondamentale des interdépendances entre gènes, organes, individus et espèces, et entre les espèces et leurs milieux pour le maintien de la diversité biologique. Le passage de la notion d'interdépendances entre composantes de la biosphère à la notion de solidarité écologique permet de souligner la communauté de destin entre l'homme, la société et son environnement. Darwin et Vernadsky nous ont appris que la diversité biologique procède de la diversification des espèces, mais aussi que les êtres vivants sont, en quelque sorte, solidaires, imbriqués dans des interactions et interdépendances écologiques et biogéochimiques – processus qui, par la suite, n'ont eu de cesse de passionner les écologues, biologistes et biogéochimistes. Il est vrai cependant que la suprématie de l'approche écosystémique contribua pendant quelque quarante années à marginaliser la biodiversité, les interactions entre les écosystèmes ainsi que les relations homme-nature⁶. L'évolution ultérieure de la science écologique considérera la question des rapports entre société et nature, à laquelle elle n'était jamais restée étrangère, par le développement de travaux et de concepts écologiques intégrant les interventions des hommes sur la nature. Aujourd'hui, l'homme est devenu la force géologique planétaire imaginée par Vernadsky au début du xx^e siècle et la science écologique interroge dorénavant la place de l'homme dans la nature et son devenir face aux transformations dont il est responsable⁷.

Dès lors, l'usage et le développement du concept de solidarité écologique se rapprochent d'une vision où l'homme, en faisant partie de la communauté du vivant, a une responsabilité, un devoir moral de se sentir tenu à une compréhension et à une action bienfaisante à l'endroit des écosystèmes et des espèces

5. C. R. Darwin, *On the Origin of Species by Means of Natural Selection, Or the Preservation of Favoured Races in the Struggle for Life*, John Murray, Londres, 1859.

6. J.-P. Deléage, *Histoire de l'écologie. Une science de l'homme et de la nature*, La Découverte, Paris, 1991 ; J.-M. Drouin, *Réinventer la nature. L'écologie et son histoire*, Desclée de Brouwer, Paris, 1991.

7. P. Acot, *Histoire de l'écologie*, PUF, Paris, 1988 ; J.-P. Deléage, *Histoire de l'écologie*, op. cit.

qui l'entourent. Penser la solidarité écologique équivaut à sortir d'un rapport au monde basé sur une pensée strictement anthropocentrée. L'homme n'est plus seul au centre de la délibération morale. La solidarité écologique serait alors également, d'une part, un lien moral entre humains (individus, groupes sociaux) quant à l'accès à la biodiversité et aux conséquences de la solidarité écologique de fait, et, d'autre part, un lien moral entre humains et non-humains. En insistant sur les interactions et interdépendances, ainsi que les mécanismes socio-écologiques qui les sous-tendent, elle s'inscrit dans une éthique écocentrée de filiation léopoldienne⁸. Une éthique du « vivre ensemble » qui invite à bien se comporter dans les communautés biotiques dans lesquelles on agit (et dont on fait partie), à décider de nos actes selon leurs conséquences sur ces communautés⁹.

Au-delà des entités individuelles ou collectives, les processus peuvent eux-mêmes être valorisés, comme le propose par exemple Patrick Blandin, qui invite à une éthique évolutionniste centrée sur les processus de coévolution homme-nature¹⁰. Avec la solidarité écologique, il ne s'agirait pas « seulement » de conserver les éléments qui composent la biodiversité (gènes, espèces, écosystèmes), mais aussi de conserver les processus évolutifs, y compris ceux engendrés par les actions de l'homme¹¹. À travers la mise en œuvre du concept, l'enjeu est alors de maintenir et de conserver non seulement la diversité du vivant actuelle, mais également ses potentialités à venir et les services écologiques qu'elle rend¹². Il s'agit de penser et de préserver ses services pour ce qu'ils sont et ce qu'ils permettent, en dehors de toute compensation et autres mécanismes de marché. On est face à une véritable politique de maintien, voire d'accroissement du champ des possibles¹³.

La solidarité : le fait, la dette et le contrat

Par analogie avec le concept de solidarité sociale¹⁴, on peut considérer que la solidarité écologique repose sur : le fait de solidarité qui stipule l'interdépendance des composantes de la communauté biotique ; l'idée de dette écologique qui reconnaît que, parce que nous sommes en interdépendance, nous sommes débiteurs lorsque nous contribuons à la destruction du vivant ici ou là-bas, aujourd'hui ou demain ; et, enfin, le contrat naturel, qui nous renvoie aux travaux de Michel Serres et notamment à sa proposition d'inventer le contrat par

8. A. Léopold, *Almanach d'un comté des sables*, Aubier, Paris, 1995 [1949].

9. C. Larrère et R. Larrère, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Aubier, Paris, 1997.

10. P. Blandin, *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Quæ, Versailles, 2009.

11. T. L. Erwin, « An Evolutionary Basis for Conservation Strategies », *Science*, vol. 253, n° 5021, 1991, p. 751-752.

12. G. C. Daily, *Nature's Services: Societal Dependence on Natural Ecosystems*, Island Press, Washington, 1997.

13. W. V. Reid et K. R. Miller, *Keeping Options Alive: The Scientific Basis for Conserving Biodiversity*, World Resources Institute, Washington, 1989.

14. M.-C. Blais, *La solidarité. Histoire d'une idée*, Gallimard, Paris, 2007.

lequel nous fixerons les limites de l'action humaine sur la nature, le sens des droits et des devoirs¹⁵.

En caractérisant ainsi la solidarité écologique, celle-ci participe d'une éthique de la responsabilité et de la résilience des systèmes écologiques et sociaux.

Une solidarité transgénérationnelle : responsabilité et précaution

Selon Léon Bourgeois, l'un de ses pères fondateurs, la doctrine du solidarisme est fondée sur le principe de dette entre les différentes générations – parce que tout individu bénéficie de « l'immense réservoir des utilités accumulées par l'humanité¹⁶ ». Le concept de solidarité écologique nous renvoie aux exigences du développement durable. Elle permet donc de penser le maintien de services ou fonctionnalités écologiques, notamment dans le cadre du partage d'une même ressource naturelle, que ce soit dans l'espace ou dans le temps. La solidarité écologique participe alors à l'intégration des générations présentes et futures dans notre considération morale. Elle participe à la mise en œuvre du « principe de responsabilité¹⁷ » envers les générations futures et envers la nature. La solidarité écologique fait appel à une éthique de la responsabilité et de la précaution¹⁸. Il s'agit bien, à travers sa mise en œuvre, de contrôler en quelque sorte nos actions et leurs conséquences¹⁹. Le concept de solidarité écologique se rattache alors à une éthique environnementale anthropocentrée « élargie », où les intérêts et les désirs des humains ne sont pas tous instrumentaux ou pratiques²⁰. Ainsi, la solidarité écologique permet de fonder un compromis entre écocentrisme et anthropocentrisme.

Une solidarité fonctionnelle : adaptation et résilience

La solidarité écologique repose sur la compréhension des processus de coévolution des systèmes écologiques et sociaux et d'évaluation de la contribution des « héritages » naturels et sociaux aux dynamiques observées. Il s'agit de repenser la biodiversité afin de sortir de la dichotomie qui est faite entre une biodiversité « remarquable » et une biodiversité « ordinaire ». La solidarité écologique aide à traiter la résilience d'un système socio-écologique définie comme la capacité d'un système à absorber les perturbations et à se réorganiser de manière à préserver l'essentiel de ses fonctions, de sa structure et de ses interactions initiales, et finalement la même identité²¹. La reconnaissance de

15. M. Serres, *Le contrat naturel*, Flammarion, Paris, 1992.

16. L. Bourgeois, *Solidarité*, Le Bord de L'eau, Paris, 2008 [1896], p. 47.

17. H. Jonas, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Cerf, Paris, 1990 [1979].

18. C. Larrère et R. Larrère, *op. cit.*

19. R. F. Dasmann, « Towards a Biosphere Consciousness », in D. Worster (dir.), *The Ends of the Earth: Perspective on Modern Environmental History*, Cambridge Univ. Press, Cambridge, 1988, p. 177-188.

20. B. G. Norton, *Why Preserve Natural Variety?*, Princeton Univ. Press, Princeton, 1987.

21. C. Folke *et al.*, « Regime Shifts, Resilience, and Biodiversity in Ecosystem Management »,

la solidarité écologique devrait permettre d'accroître la capacité d'adaptation du système considéré sur le plan écologique (hétérogénéité du milieu, diversité génétique et spécifique, potentiel évolutif²²) et sur le plan social (existence d'institutions et de réseaux apprenant, accumulant connaissances et expériences, créateurs de souplesse dans la résolution de problèmes²³). En facilitant la reconnaissance des interactions, l'apprentissage des incertitudes, le maintien de la diversité du vivant et des fonctions écologiques dans le temps et l'espace, la solidarité écologique favorise la durabilité du système écologique et social dans un monde changeant, et peut-être la transition vers un autre modèle de développement.

La transition vers la solidarité écologique

Le modèle de notre société occidentale semble aller droit dans le mur. Nos ressources naturelles sont proches de l'effondrement. Cependant, modifier le régime de notre système socio-écologique est difficile. Le faire vite ou progressivement inquiète, tant les entraves économiques, sociales, conceptuelles et politiques sont nombreuses. Entre révolution et transformation sociale : la solidarité écologique participe des deux options. Elle peut être la base d'un passage vers un nouveau modèle construit sur la prise de conscience des interdépendances fonctionnelles écologiques et sociales, de la transparence quant aux inégalités et injustices environnementales, et de la finitude de la biosphère et de l'importance de déterminer collectivement nos limites.

Les interdépendances fonctionnelles écologiques et sociales

Les systèmes écologiques se caractérisent par des interactions et des flux à tous les niveaux. Les facteurs climatiques, édaphiques et hydrologiques exercent des relations d'interdépendance entre les espèces et le milieu. De même, les espèces sont liées les unes aux autres. En privilégiant le court terme, les systèmes de production négligent les rétroactions qui agissent sur un pas de temps différent, et tendent à rompre le rythme de renouvellement des systèmes écologiques. Cette logique impose le temps des impératifs économiques aux rythmes des processus écologiques. Comme le souligne l'économiste René Passet, l'économie pourvoit à son développement par l'exploitation de son milieu qu'elle épuise et dégrade²⁴. Afin d'infléchir cette tendance à la dégradation, les décisions doivent être prises au niveau d'organisation où celles-ci génèrent leurs conséquences. Ceci implique la nécessité d'informer les acteurs et de les responsabiliser en les associant à la gestion du patrimoine naturel dont

Annual Review of Ecology, Evolution, and Systematics, vol. 35, 2002, p. 557-581.

22. C. A. Stockwell *et al.*, «Contemporary Evolution Meets Conservation Biology», *Trends in Ecology and Evolution*, vol. 18, 2003, p. 94-101.

23. F. Berkes et C. Folke, *Linking Social and Ecological Systems: Management Practices and Social Mechanisms for Building Resilience*, Cambridge Univ. Press, Cambridge, 1998.

24. R. Passet, *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire. De l'univers magique au tourbillon créateur*, Les Liens qui Libèrent, Paris, 2010.

l'avenir dépend de leur comportement²⁵. Or, notre capacité à œuvrer en faveur du bien commun dans le cadre du développement soutenable est freinée par l'indifférence relative de nos sociétés pour la justice économique et sociale et plus encore environnementale²⁶.

Clarifier les interdépendances pour combattre les inégalités et injustices environnementales

Les dégradations environnementales sont à l'origine de dommages aux populations, et inversement. De même, les inégalités pour l'accès aux ressources naturelles et les vulnérabilités aux risques sont croissantes et de mieux en mieux appréhendées par les ONG et les scientifiques. Nos politiques commerciales, la délocalisation de nos industries lourdes vers les pays moins disant sur le plan des normes environnementales et sociales en est un exemple criant et courant. Nos politiques d'aménagement du territoire, des grandes infrastructures, des zones urbaines sont très inégalitaires et créatrices d'injustices²⁷. Clarifier les solidarités écologiques revient à préciser et à définir les interdépendances écologiques et sociales directes mais surtout indirectes, dans le temps et dans l'espace. Une telle caractérisation suivie d'une mise en politique, devrait contribuer à combattre, plus que les disparités de situation environnementale, les inégalités écologiques liées à l'exposition aux risques, aux impacts et à l'accès aux aménités à l'échelle locale comme internationale. La solidarité écologique renvoie alors à la dette écologique, souvent fruit de l'abus de commerce inéquitable ou écologiquement dégradant non considéré dans les rapports Nord-Sud²⁸. Elle rend davantage transparente cette dette, en soulignant l'injustice environnementale généralement faite aux pauvres par une minorité d'acteurs et offre les moyens de contrecarrer le processus en cours de ségrégation sociale et écologique de l'humanité.

Connaître les limites de la biosphère pour borner nos comportements

Si de nombreuses incertitudes demeurent quant aux ressources naturelles encore disponibles, à leur dynamique de renouvellement ou au temps restant avant leur épuisement, il devient crucial à la fois de médiatiser celles-ci et de les inclure dans les comportements et les choix de société afin de les intégrer dans nos économies²⁹. De nombreux travaux sont en cours, à la fois pour établir les niveaux d'exploitation, les seuils à ne pas dépasser et pour définir des

25. E. Ostrom, *Governing the Commons: The Evolution of Institution for Collective Action*, Cambridge Univ. Press, New York, 1990.

26. G. H. Brundtland, *Our Common Future: The World Commission on Environment and Development*, Oxford Univ. Press, Oxford, 1987.

27. P. Cornut, T. Bauler et E. Zaccàï (dir.), *Environnement et inégalités sociales*, Éditions de l'université de Bruxelles, Bruxelles, 2007.

28. J. Byrne, L. Glover et C. Martinez (dir.), *Environmental Justice: Discourse in International Political Economy, Energy and Environmental Policy*, Transaction Pub., Londres, 2002.

29. R. Passet, *op. cit.*

mécanismes qui permettent de stabiliser ou de préciser les conditions équitables d'exploitation de nos ressources. Ceci doit être associé à une réforme fiscale écologique qui permettra enfin d'internaliser les coûts externes, écologiques et sociaux, des diverses activités économiques³⁰. Les expérimentations en cours sur les émissions de CO₂ devraient éclairer à la fois l'efficacité et les failles du système. Il s'agit ici de mettre en œuvre des mécanismes de transferts des ressources vers les communautés qui s'engagent dans des activités respectueuses des solidarités écologiques et vers les économies en développement qui doivent aussi d'ores et déjà investir dans l'efficacité énergétique, des pratiques sobres en carbone et la conservation de la biodiversité.

Changer de modèle social pour un nouveau modèle économique : intégrer la solidarité écologique

Sortir du modèle social basé sur le consumérisme et l'endettement est fondamental du fait des dégâts sociaux et écologiques qu'il génère. Plusieurs auteurs ont parfaitement démontré comment ce modèle culturel a pénétré tous les pans de la société³¹ et favorise une société très inégalitaire³², ainsi qu'un gaspillage inédit de biens matériels³³. En ce sens, la révision des contraintes et normes commerciales doit conduire à la durabilité des objets et à la fin de la pratique de l'obsolescence programmée. Il importe alors de remettre les interactions humaines et les interactions nature-société au cœur du modèle, de placer les solidarités écologiques au centre de nos comportements. Il s'agit de se réinscrire dans le pas de temps des systèmes écologiques et de changer nos manières de mesurer l'état de nos interdépendances et de nos performances socio-écologiques et économiques à l'aune de nos solidarités écologiques. Dès aujourd'hui, les alternatives se manifestent en de multiples lieux et secteurs d'activité. Les mesures du pacte de solidarité écologique en cours d'élaboration en France vont dans ce sens³⁴. L'économie sociale et solidaire, basée sur la coopération, ne cesse de se développer³⁵. Elle préfigure sûrement une économie qui donne sens à nos vies humaines et qui s'inscrit dans les limites de cette biosphère qui nous porte. Cela augure d'un changement socio-économique radicalement responsable sur les plans écologiques et humains.

30. G. C. Daily, *op. cit.* ; B. Chevassus-au-Louis (dir.), *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*, Centre d'analyse stratégique, Rapport au Premier ministre, n° 18, La Documentation Française, Paris, 2009.

31. R. H. Frank, *Luxury Fever: Why Money Fails to Satisfy In an Era of Excess*, Free Press, Simon & Schuster, New York, 1999.

32. T. Veblen, *The Theory of the Leisure Class*, Penguin Books, New York, 1994 [1899].

33. H. Kempf, *Comment les riches détruisent la planète*, Seuil, Paris, 2007.

34. *Pacte de solidarité écologique. Rapport conjoint de J. Gaeremynck et A. Leconte à Mme la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement*, février 2011.

35. J.-L. Laville (dir.), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Hachette, Paris, 2007.

Conclusion : pour un nouveau contrat naturel ?

Il s'agit de construire un contrat naturel pour, d'une part, repenser le contrat social anthropocentré en l'ouvrant sur les cosmologies des autres³⁶ et, d'autre part, redéfinir les comportements individuels, le fonctionnement des organisations et les procédures de décision³⁷. Il sera nécessaire de parvenir à assembler différemment aujourd'hui les moyens économiques avec comme fin un développement social et individuel pérenne. La condition étant le respect des processus et de l'intégrité par la voie des nouvelles solidarités écologiques. Il s'agit de reconfigurer nos besoins matériels, nos besoins relationnels ou encore nos besoins spirituels et artistiques. Il est donc important d'accompagner la transition de dispositifs *ad hoc* de démocratie délibérative dans les choix technologiques, mais aussi de travailler les valeurs et les fondements de la société dans son ensemble en développant les synergies et les leaderships³⁸. Comme le souligne Isabelle Stengers, il faut dépasser l'injonction de la concertation pour faire « cause commune³⁹ ». Nous devons expérimenter pour développer le pouvoir de faire penser, de mieux apprendre les uns des autres et d'intégrer la pluralité des points de vue.

Après l'oxymore souvent dénoncé du « développement durable », voici que d'autres apparaissent comme l'« économie solidaire », le « développement sans croissance », l'« abondance frugale ». Leurs insuffisances reposent sur leur faible prise en compte des ancrages relationnels et culturels à la nature qui sous-tendent le modèle de développement. Les oxymores caractériseraient volontiers les périodes de transition. Mais sommes-nous à l'aube ou au crépuscule ? Nous proposons ici les fondations d'un pont pour relier l'homme avec les autres composantes de la communauté du vivant. La solidarité écologique peut contribuer à la prise de conscience de nos interdépendances écologiques et sociales, et ainsi promouvoir la justice environnementale et sociale. Même s'il nous reste à construire les normes pour une telle démarche, le fait que la solidarité écologique soit désormais inscrite dans une loi montre le début d'une reconnaissance et d'une évolution des normes vers une société nouvelle, respectueuse de chacun et de tous, humains et non-humains.

RAPHAËL MATHEVET, écologue et géographe, et JOHN THOMPSON, écologue, sont chercheurs au CNRS, basés au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier. MARIE BONNIN est juriste et chercheur à l'IRD, Agadir, Maroc.

36. P. Descola, *L'écologie des autres. L'anthropologie et la question de la nature*, Quæ, Versailles, 2011.

37. F. Ost, *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, La Découverte, Paris, 1995.

38. J. Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, Paris, 1997 [1981].

39. I. Stengers, *Au temps des catastrophes. Résister à la barbarie qui vient*, Les Empêcheurs de Penser en Rond & La Découverte, Paris, 2009.